

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_3_9

Objet : Aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole - Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Acquisition amiable des parcelles cadastrées section AN n°54, AN n°55, AN n° 56, AN n°98, AN n° 116, AN n°118, AN n°119 et AN n°121 sises lieudit « Les Plantades »

VOTE

17 voix POUR – 3 voix CONTRE de M. CRUZ – Mme DAHMAN et M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal GARCIA, Première Adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard
Mme DORELON-TRANCHARD Céline à
Mme WECKERLIN Carine
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme
MESTRE Marie-Aude
M. BARBAROUX Charly à M. MARTIN
Patrice
Mme VALLET Christine à Mme CLAUZEL
Nathalie

Secrétaire de la séance : Mme Carine
WECKERLIN

**Aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole -
Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Acquisition amiable
des parcelles cadastrées section AN n°54, AN n°55, AN n° 56, AN n°98, AN n° 116, AN
n°118, AN n°119 et AN n°121 sises lieudit « Les Plantades »**

Le conseil départemental des Bouches du Rhône propose de subventionner l'acquisition de terrain situés en zone naturelle ou agricole (NC ou A du PLU) à hauteur de 20 à 60 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT. Une convention avec le Département doit être signée dans laquelle, la commune s'engage à maintenir les terrains en zone agricole ou maintenir sur les terres une activité agricole.

Par délibération n°2025_2_8 en date du 13 mars 2025, la commune a approuvé l'acquisition amiable par substitution de la SAFER des parcelles cadastrées section AN n°54, AN n°55, AN n° 56, AN n°98, AN n° 116, AN n°118, AN n°119 et AN n°121 sises lieudit « Les Plantades ».

Ces terrains d'une superficie totale de 9 987 m² sont acquis pour un montant au prix de 10 000 €HT, auquel s'ajoute le prix de la prestation SAFER pour un montant de 2 190 € et les frais de notaire estimés à 2 100 € soit un montant total de 14 290 €.

L'acquisition de ces parcelles vise à préserver la ripisylve le long de l'Arc ainsi qu'à maintenir et conforter l'agriculture sur notre territoire. La surface exploitable sera mise à bail à un agriculteur agréé par la SAFER.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de solliciter une demande subvention auprès du conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 % selon le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Financiers	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	8 574,00 €
Autofinancement	5 716,00 €
TOTAL	14 290,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, dans le cadre de l'aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole, une subvention à hauteur de 60 %, selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette acquisition sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Première Adjointe

Chantal GARCIA



La secrétaire de séance

Carine WECKERLIN